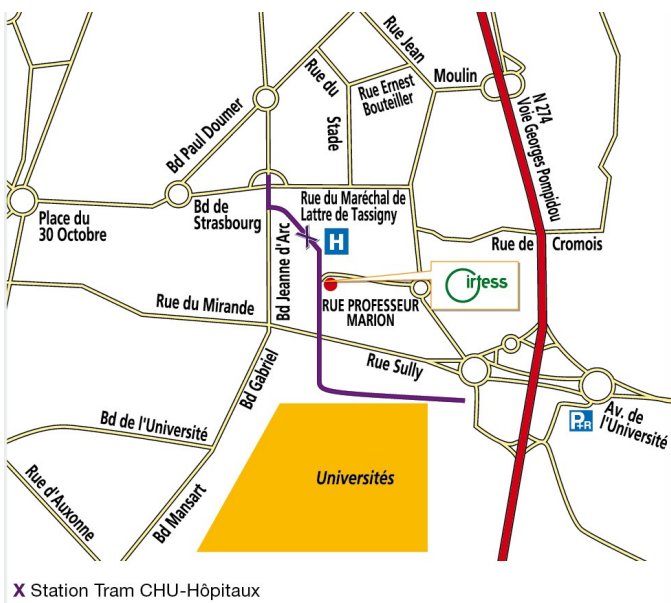
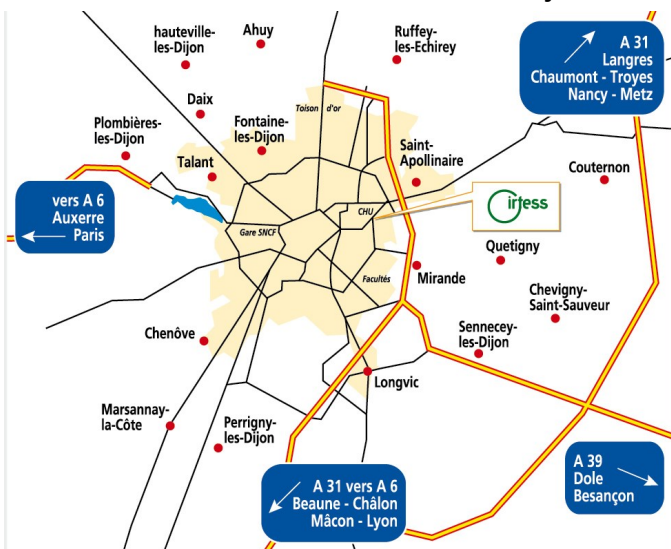


## Plans d'accès

### IRTESS

2 rue Professeur Marion, 21000 Dijon



### Contact

Tel. 03 80 72 64 50 - [accueil@irtess.fr](mailto:accueil@irtess.fr)



## Travail et Handicap

### Quel avenir pour le modèle ESAT ?

La question du milieu protégé à la lumière  
de  
l'exemple de la Belgique et de la France

Mardi 30 avril 2024 de 8h30 à 17h30  
à l'IRTESS Dijon

[Cliquez ici pour vous inscrire](#)

En cas de difficulté

<https://forms.office.com/e/gw7Hm6WJB7>

Date limite d'inscription : lundi 29 avril 2024

En France, la réponse à la question du travail des personnes en situation de handicap est articulée autour de deux axes : milieu ordinaire (entreprise classique ou entreprise adaptée - AA) ou milieu accompagné/protégé (Etablissement de soutien et d'aide par le travail - ESAT).

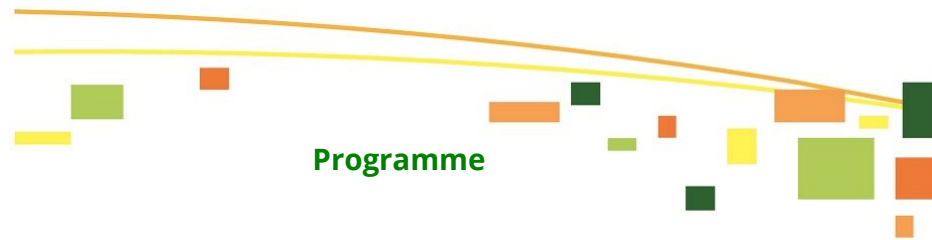
La personne en situation de handicap travaillant en milieu ordinaire relève du droit du travail ou au droit de la fonction publique; elle a la statut de salarié, d'agent ou de contractuelle de la fonction publique. Celle qui travaille en ESAT relève du code de l'action sociale et des familles qui régit les structures sociales et médico-sociales auxquelles appartiennent les ESAT; elle le statut d'usager et signe un contrat de soutien et d'aide par le travail avec l'ESAT qui l'accompagne.

Plusieurs questions sont soulevées par le modèle ESAT.

Les premières interrogations ont portées dès 1969 par François Bloch-Lainé dans son rapport « Etude du problème général de l'inadaptation des personnes handicapées ». Plus récemment le décret 2022-1561 a opéré un rapprochement du statut d'usager de celui de salarié en attribuant aux premiers des droits portés jusqu'alors par le droit du travail et la loi 2023-1196 pour le plein emploi a confié l'orientation professionnelle de toute personne en situation de handicap à la nouvelle agence France Travail. La jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne les personnes travaillant dans un ESAT interroge quant à elle de manière plus radicale le statut d'usager au regard de la qualité de travailleur et les recommandations du Conseil de l'Europe l'existence même des ESAT.

La survie économique des ESAT voire le modèle lui-même ne sont-ils pas dans ce contexte exposés à une remise en cause à plus ou moins longue échéance ? Qu'en serait-il alors de l'intérêt des personnes ayant aujourd'hui vocation à travailler dans ces structures ?

Tout au long de cette journée, nous explorerons ces questions avec les personnes concernées, les professionnels du secteur, les organismes aujourd'hui en charge d'accompagner les personnes dans leur recherche de travail, dont celles en situation de handicap, ainsi que des experts belges qui nous permettront de découvrir une construction élaborée sans référence au travail protégé.



## Programme

- 08h30** Accueil  
Accueil institutionnel, IRTESS  
Intervention introductive, Catherine Taglione, formatrice IRTESS
- 08h45** Benjamin Lombard, Romane Petas étudiants, 2ème année de formation Educateur Technique Spécialisé
- 09h00** **Regard sur le handicap en Belgique**, Patrick Dussart, Maitre-Assistant en sciences sociales, Haute Ecole en Hainaut, Département des sciences sociales
- 09h45** **Quelles activités selon les compétences et les souhaits des personnes en situation de handicap ? Les dispositifs en Région wallonne de langue française volet 1**  
Marina Goffelli, Directrice, et Bernadette Varlet, Gestionnaire de projets, Direction de l'emploi et de la participation, Département Handicap, Agence pour une Vie de Qualité
- 10h30** Pause
- 10h45** **Quelles activités selon les compétences et les souhaits des personnes en situation de handicap ? Les dispositifs en Région wallonne de langue française volet 2**
- 11h30** **La construction européenne et la question du travail des personnes en situation de handicap**  
Catherine Taglione
- 12h30** Repas libre
- 13h30** **Le plan de transformation des ESAT**  
Alexandre Campos, Référent insertion professionnelle, Cellule Evaluation et Accueil familial Adultes, Service Droits et Orientations, Direction Accompagnement à l'Autonomie, Pôle Solidarités, Jeunesse, Culture, Sports, Conseil Départemental de la Côte-d'Or
- 15h00** Pause
- 15h15** **Mises en perspective avec le modèle ESAT et échanges**  
- Jean-Vincent Roux, ESAT HABILIS, PEP BFC // impact financier pour les ESAT  
- Vanessa Laguerre, cheffe de service, Liliane Vernot, Caferuis 20 coordinatrice socio-professionnelle, ESAT Le Vernoy, Blanzay // fusion entre établissements  
- Nicolas Guilleman, Caferuis 19 Chef de service ESAT, Association Foyer Adultes Handicapés // création d'une entreprise adaptée/ caractère propre ESAT  
- Nicolas Bertrand Cafdes 18 // Comment accompagner une inclusion raisonnable au niveau d'un établissement dans le cadre du plan de transformation des ESAT - l'exemple de l'ESAT ACODEGE
- 17h15** Clôture : Catherine Taglione

